

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Vendredi 27 février 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 20 février 2026 s'est réuni le vendredi 27 février 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : VERDIER Françoise, MILHAC Michel, FIGUES Fatima, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine, DUBOURG Jean-Luc.

Pouvoirs : de VERDIER Françoise à GASSER Anne-Laure, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, LE BRIS Alain à NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire,

B.09

Convention triennale avec l'association Les Nuits Lyriques en Marmandais.

La commune de Marmande poursuit sa politique de conventionnement avec les associations marmandaises pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, que ceux-ci soient d'ordre éducatif, culturel, social ou économique.

La ville de Marmande apporte son soutien à l'association LES NUITS LYRIQUES EN MARMANDAIS depuis 1988 pour l'organisation du festival « LES NUITS LYRIQUES ». Cette manifestation reconnue rayonne sur le plan national et permet une mise en lumière de notre territoire et de notre ville.

Afin de maintenir le partenariat avec l'association LES NUITS LYRIQUES EN MARMANDAIS, il convient de renouveler les engagements au sein d'une convention triennale.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Approuve** les termes de la convention triennale entre l'association les NUITS LYRIQUES EN MARMANDAIS et la commune de Marmande.
- Précise** que la commune s'est engagée par délibération n° 2015 L 16 à verser une avance égale à 30% de la subvention versée en 2025 dans l'attente de l'adoption du Budget principal 2026 soit 19 620 €
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 février 2026

La Secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délégation certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09/03/2026
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09/03/2026.

La Secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

